

CONSEIL DE QUARTIER JEANNE D'ARC - LONGS CHAMPS - BEAULIEU

Compte rendu du Conseil de quartier du Lundi 28 septembre 2015 - 20h00

Centre Hospitalier Guillaume Régnier - Salle CSTC

1

Présents :

Emmanuelle ROUSSET, Éluë du quartier

Direction de Quartiers Nord-Est : Bertrand GAUDIN, Directeur - Emilie HOUZE, technicienne - Fanny HOUEN, assistante administrative

Collège Habitants :

Christèle BEUREL	Présente
Clotilde BIGNON	-
Pierre BILLET	Présent
Joël BOISSOLES	Présent
Anne BOUGET DEFRANCE	Présente
Muriel CHAPELET	-
Gilbert GABILLARD	-
Jean-Claude GACEL	-
André GUERIN	-
Pierre HERVE	Excusé

Christine JOUSSELIN	Excusée
Vone LANCELOT	Présente
Patrick LE PRIOL	-
Didier PARE	Présent
Colette POULAIN	Présent
Line PUNGI ZELE	excusée
Robert ROZE	Présent
Jacqueline TOUTAIN	Présent
Bernard TUAL	Présent
Axelle VERNY	Présent

Collèges Acteurs du quartier :

La Jeanne d'Arc	Présent
Les amis du Patrimoine rennais	-
Cercle Paul Bert Longs Champs	Présent
Comité de Défense Desbois Papegault	Présent
Jeunesse Ouvrière Chrétienne	Présent
Méto Utile Souterrain Écologique (MUSE)	Présent
MJC Le Grand Cordel	Présent
Paroisse	Présent
Salsa Fievra	Présent
Vivre aux Longs Champs	Présent
Centre Social	Présent

Autres participants :

Monsieur Philippe LE SAUX, Directeur de l'APRAS

Monsieur Damien BONGART, Conseiller départemental

Monsieur Antoine CRESSARD, Conseiller municipal

Monsieur Emeric GUILLOU, habitant

Excusés :

Madame Alexandra HUET, Bailleur social NEOTOA

Déroulement du Conseil de quartier

Madame Rousset ouvre la séance à 20h00. Chaque participant émerge et prend un chevalet nominatif (jaune pour le collège habitants, bleu pour le collège acteurs du quartier, blanc pour les membres qui ne prennent pas part aux votes du conseil).

Un tour de table est effectué pour que chacun se présente.

1. Présentation des données sociales du quartier par l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action Sociale) / Philippe LE SAUX, Directeur

2

Monsieur Le Saux intervient suite au premier conseil de quartier où les membres souhaitaient mieux connaître les données sociales du quartier Jeanne d'Arc - Longs Champs - Beaulieu.

Présentation de l'APRAS, son histoire, ses missions.

Le quartier est marqué par un nombre important de jeunes (adolescents et jeunes adultes, comparativement aux autres quartiers de Rennes).

Cependant, le nombre d'enfants de 0-3 ans est décroissant.

Le quartier est moins vieillissant que les autres quartiers de Rennes, même si le CHGR augmente le pourcentage des personnes âgées.

La carte *Sortir!* est un dispositif géré par l'APRAS. Cette carte est délivrée par les CCAS en fonction des ressources et de la composition des ménages. Les étudiants n'y ont pas accès.

Cette carte peut être utilisée de plusieurs façons : elle offre la possibilité de réductions voir de gratuité pour accéder à des offres ponctuelles culturelles, sociales et/ou sportives (cinéma, bibliothèque, piscines municipales, places de concerts, déplacements avec l'office du tourisme, etc.). La carte permet également de bénéficier de réductions sur des activités à l'année (sport, théâtre...) allant jusqu'à 70 % de prise en charge à hauteur maximale de 150 euros.

Concernant le quartier, les ménages pouvant prétendre à la carte *Sortir!* sont moins importants que sur l'ensemble de la Ville. Comparativement, les détenteurs de la carte *Sortir!* ne l'utilisent que très peu, notamment sur la prise en charge d'activités à l'année. Ce résultat est comparativement assez identique au quartier de Maurepas.

Monsieur Le Saux propose une lecture rapide des éléments écrits qui seront fournis à l'ensemble des participants avec le compte rendu du Conseil de quartier. Il revient sur le nombre de personnes par ménage ; les incidences sur les demandes de logements. La mobilité est forte sur le quartier : en moyenne, les ménages restent moins de deux ans dans le quartier. Enfin, les ménages se caractérisent par un niveau d'études plutôt élevé.

Monsieur Le Saux insiste sur le fait que l'ensemble de ces données n'ont de sens que si elles sont comparées et si elles sont mises à profit pour comprendre et infléchir certaines tendances. Il propose la création d'un groupe de travail avec des personnes intéressées. L'APRAS pourra accompagner ce groupe et le recevoir -si besoin- dans ses locaux.

La question de la non représentation des étudiants au sein du Conseil de Quartier est posée. Monsieur Gaudin explique qu'un frein à leur implication est celui de l'exigence d'une implication sur plusieurs années.

Le Conseil de quartier propose qu'exception puisse être faite pour les étudiants sur une implication annuelle.

Par ailleurs, la question de l'absence de représentants du monde éducatif (écoles, collèges, lycées...) au sein du Conseil de Quartier est posée. La Direction de Quartier rappelle qu'ils ont été invités à participer au conseil de quartier, comme l'ensemble des membres permanents.

Enfin, les personnes souhaitant participer à ce groupe de travail se demandent quelles sont les envies des étudiants en matière de participation au sein du quartier. La MJC du Grand Cordel évoque le fait que les étudiants ont à disposition, au sein même du campus, une offre riche et dynamique qui peut leur suffire. Le Centre social propose que le groupe mette au clair les envies spécifiques du public étudiant.

Les volontaires pour participer au groupe de travail (une invitation va leur être adressée pour un premier temps de travail avec l'APRAS) :

Anne Bouget-Defrance
Vone Lancelot
le Grand Cordel MJC
le CPB Longs Champs
la Jeunesse Ouvrière Chrétienne
Vivre aux Longs Champs

2. Élection du (de la) co-président(e)

Aucune candidature n'étant parvenue à la direction de quartier selon les modalités proposées, il est rappelé les missions du (de la) co-président(e) et son engagement pour 2 ans ½.

Parmi le collège des habitants, Madame Vone Lancelot propose sa candidature, elle est élue à l'unanimité.

3. Priorisation des prochains thèmes de travail / Constitution de groupe(s) de travail

Rappel des thèmes priorisés par les membres présents lors du dernier conseil.

3 groupes de travail sont constitués autour des thèmes ayant reçu le plus de suffrages :

1 - Mobilité - Métro - Transports - Sécurité routière

Membres du conseil de quartier inscrits pour ce groupe : Monsieur Paré, Monsieur Boissoles, MUSE, Comité de défense Desbois Papegault.

2 - Lien entre le quartier et la population étudiante / Jeunesse

Membres du conseil de quartier inscrits pour ce groupe : Madame Bouget-Defrance, Madame Lancelot, Madame Toutain, Association Jeunesse Ouvrière chrétienne, Le Grand Cordel MJC, Cercle Paul Bert Longs Champs, Association Salsa Fievra.

3 - Vivre ensemble / Aménagement des espaces publics / Qualité environnementale / Accueil des nouveaux habitants

Membres du conseil de quartier inscrits pour ce groupe : Monsieur Tual, Madame Verny, Monsieur Rozé, Monsieur Billet, Madame Beurel, Madame Poulain, Association Vivre Aux Longs Champs, CPB Longs Champs, Paroisse, Centre social, Association La Jeanne d'Arc, Le Grand Cordel MJ.

Ces groupes seront ouverts à tous les habitants, au-delà des membres du conseil de quartier.

Un temps de travail du conseil de quartier doit permettre à ce que chaque groupe définisse ses axes de travail.

⇒ *Préparation de la plénière, le lundi 9 novembre 2015 à 20h00 - Lycée Chateaubriand*

Proposition que la prochaine assemblée soit en plénière et que les membres du conseil de quartier présentent les différentes commissions afin que les groupes soient ouverts à tous les habitants.

⇒ *Assemblée Plénière, le lundi 30 novembre 2015 à 20h00 - Lycée Chateaubriand*

Le temps entre la préparation et la plénière servira à la création des outils de communication flyers/affiches pour diffuser l'information aux habitants. Il est rappelé que le bouche à oreille reste un bon moyen de mobiliser autour de soi.

Concernant le Comité de suivi Métro, entamé lors du mandat précédent et qui a vocation à perdurer, deux représentants du conseil de quartier sont élus à l'unanimité : Messieurs Joël Boissoles et Didier Paré. Ce Comité de Suivi a permis d'entamer une réflexion sur l'insertion paysagère aux abords du métro et la préservation de la vie privée des habitants visuellement accessibles depuis la rame du métro. Un travail sur l'acoustique est également en cours afin de limiter les nuisances sonores.

Il est acté que des personnes extérieures au conseil de quartier ne peuvent pas représenter celui-ci dans des instances extérieures. Cela ne remet en cause ni leurs qualités, ni leurs compétences. En revanche, elles peuvent se faire représenter par les associations dont elles sont membres.

Les questions sur les compétences entre la Ville de Rennes et Rennes Métropole pourront être abordées au sein des groupes de travail, notamment sur les spécificités liées au métro.

4. Définition des critères d'instruction des demandes de financements présentées au Conseil de Quartier / enveloppe financière

Présentation Powerpoint de quelques règles de demandes financières des associations :

- Être constitué en association (l'APRAS instruit les demandes des collectifs d'habitants non constitués en association) ;
- 2 types d'aides financières : en fonctionnement (pour le soutien aux projets, aux actions) - en investissement (pour un achat, avec notion de durée dans le temps) ;
- L'association fait une demande unique à la Ville et les différents services se mettent en relation pour élaborer un montage financier le cas échéant. Si l'association est conventionnée avec la ville, elle dispose d'un interlocuteur principal au sein des Direction Générales de la Ville (DVAJ, DGCult, DEE...). Toute autre association s'adresse à la Direction du quartier concerné ;
- Il existe d'autres formes d'aides par la Ville de Rennes : la gratuité de matériel (bancs, tables...) ainsi que des prestations (communication, locaux, etc.) ;
- Les associations font leur demande d'aide financière et/ou matérielle auprès de la ville mais elles peuvent solliciter d'autres aides par ailleurs (Centre de Ressources à la Vie Associative, institutions, entreprises...);
- La dotation du conseil de quartier vise à soutenir des actions d'animations du quartier (fêtes, forum associatif, etc.), l'achat de petit matériel et des dépenses de communication.

RAPPEL : aucun achat ne peut être effectué avant la notification du Conseil de Quartier.

Questions concernant les critères d'attribution :

À quel moment présenter la demande ? À quel moment la demande est-elle instruite par le Conseil de Quartier ? Y a-t-il un montant maximum à accorder ?

Les critères d'attribution pourraient être les suivants :

- Lien avec les axes et orientations du conseil de quartier
- Valeurs portées par le projet
- Ancrage local
- Nombre de bénéficiaires
- Dimension collective / partenariat
- Est-ce la première fois que l'association fait la demande ?
- Action déjà financée par le passé ?

Par ailleurs, un système de grille, avec par exemple des notes de 1 à 3 servirait à pondérer ces critères. Ces règles restent à affiner pour que l'instruction des demandes puisse se faire dans un cadre précis et le plus objectif possible.

Rappel : le solde des enveloppes de l'ensemble des 13 conseils de quartier est mis dans un "pot commun" courant octobre, mais il reste possible d'instruire des projets en novembre.

Une présentation des différentes demandes en cours est faite. Il est demandé aux membres du conseil de quartier de se prononcer sur l'accord ou le refus d'octroyer cette aide. Le montant de l'enveloppe annuelle pour le quartier est de 6 250 €.

1. L'association VAL sollicite un soutien de 1.300 euros pour l'aider à équilibrer ses actions d'animation tout au long de l'année. En effet, les intempéries lors de la braderie ont réduit les recettes escomptées. Le conseil de quartier valide cette aide financière, en rappelant toutefois que le conseil de quartier n'a pas vocation à pallier les déséquilibres financiers des associations.
2. Le Grand Cordel MJC sollicite un soutien de 1.000 euros pour un projet artistique avec le collectif "Rond-Point". Cette aide est validée par le conseil de quartier.

Le solde de la dotation est à l'issue de ces décisions de 1.467 euros.

Les prochaines demandes pourront être instruites lors du rendez-vous du 9 novembre, dès lors que l'enveloppe financière "pot commun" restera suffisante.

5. Éléments d'actualité et questions diverses

Concernant la réalisation du prochain compte-rendu, Madame Axelle Verny se propose pour prendre des notes en binôme avec un membre du collège des acteurs du quartier.

6. Présentation du Budget participatif

Le Budget participatif vise à favoriser une implication directe des rennais dans la vie locale. 5% du budget d'investissement de la ville est consacré au financement de projets proposés par des habitants, avec un système de vote par les rennais.

Faute de temps, il n'a pu être fait une présentation complète du dispositif. Cependant, tous les détails sont accessibles sur internet au lien suivant : www.fabriquécitoyenne.rennes.fr

À noter que les élus de quartier et les 13 co-présidents des conseils de quartiers sont membres de droit d'un comité de suivi du budget participatif qui instruit les projets déposés par les rennais.

Fin de la séance à 20h20